

ÉCOLE DOCTORALE N° 556  
Homme, sociétés, risques, territoire

Normandie Université  
Université de Caen Normandie  
Université de Rouen Normandie  
Université Le Havre Normandie

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Rapport publié le 12/05/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Olivier Sevin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Membres du comité d'experts

**Président :** M. Olivier Sevin, Sorbonne Université

**Expert(e)s :** Mme Karima Bakhti, CHU Montpellier - Université de Montpellier  
M. Sandro Landi, Université Bordeaux Montaigne  
M. Claude Perez , Aix-Marseille Université

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Valéry Laurand

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN JANVIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

### Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) *556 Homme, Sociétés, Risques, Territoire* est l'une des 8 ED de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Normandie Université qui, depuis le 1er janvier 2017, délivre le diplôme de doctorat, les doctorants étant inscrits dans l'un des 4 établissements fondateurs de la ComUE, à savoir, les 3 universités de Rouen Normandie, Caen Normandie et Le Havre Normandie et l'INSA (Institut national des sciences appliquées) Rouen Normandie. Ils peuvent toutefois être accueillis dans l'autre établissement membre fondateur, l'École nationale supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) ou dans d'autres établissements normands associés comme le Campus d'enseignement supérieur et de formation professionnelle de Rouen (CESI), l'École supérieure d'art et de design Le Havre-Rouen (ESADHaR), l'École supérieure d'art et médias (ésam Caen/Cherbourg), l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique (ESIGELEC), l'UNILaSalle) ou partenaires (ANSES, Ganil, ESITC, ENVA) avec lesquels des conventions ont été signées qui précisent les conditions d'accompagnement des doctorants.

L'établissement support est la ComUE Normandie Université. L'ED est représentée sur 3 sites : Rouen, Caen, Le Havre. Elle fédère 12 unités de recherche (4 Unités Mixtes de Recherche ou UMR et 8 unités de recherches (UR) qui opèrent dans les champs disciplinaires suivants : psychologie, sociologie, anthropologie, géographie, sciences de l'éducation, sciences et techniques des activités physiques et sportives, architecture, sciences de l'information et de la communication.

Depuis le transfert de la délivrance du doctorat à la ComUE, la politique de formation doctorale est coordonnée par le Collège des écoles doctorales (CED), l'une des structures internes de la ComUE.

En 2019-2020, l'ED accueille 280 doctorants encadrés par 116 HDR. Son budget annuel est d'environ 27 000 €.

Le projet est celui d'un renouvellement avec quelques modifications quant au périmètre de l'ED (départ de l'EA 4260 Centre d'études sport et actions motrices de Caen ; départ de l'UMR 6554 de Caen Littoral, environnement, télédétection, géomatique).

### Synthèse de l'évaluation

#### Appréciation par critère

##### Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED fédère 12 unités de recherche qui opèrent dans des champs disciplinaires sensiblement différents. Certes, la dimension « territoire » ressort, mais la cohérence thématique est un peu limitée.

L'ED est dirigée par un directeur qui assure la direction globale de l'ED ainsi que la responsabilité pour l'ED du site dans lequel il exerce. Il est assisté de deux directions adjointes en charge des deux autres sites. Le conseil comprend 25 membres dont 5 doctorants (qui participent aussi au CED), 13 directions d'unités de recherche, 2 administratifs, 5 personnalités extérieures. Les représentants des doctorants sont élus pour deux ans et renouvelés par moitié chaque année. Le conseil se réunit 4 fois par an : une fois sur chaque site et une fois en visioconférence. La composition du conseil est donc conforme à la législation et la fréquence des réunions satisfaisante. Toutefois, il convient de noter, d'une part, que le conseil est composé non de représentants des unités de recherche, mais des directeurs de ces mêmes unités et, d'autre part, que les membres de l'équipe de direction ne participent pas aux différents votes. Comme par ailleurs des commissions de site ont été mises en place pour traiter des demandes d'aide à la mobilité, des réinscriptions et des attributions de missions d'enseignement, le directeur semble exclu des processus de décision.

Les bureaux et les salles de l'ED sont abrités au sein de différentes Maisons du Doctorat. Il semble cependant que ces « maisons » renvoient plus à des structures administratives qu'à des bâtiments réels, les doctorants étant

le plus souvent hébergés au sein des différents laboratoires de recherche et non pas au sein de locaux affectés spécifiquement à l'ED. Sur chacun des sites, un secrétariat commun à 2 ED assure la gestion administrative. Le budget annuel est faible, 27 000 € pour 280 doctorants, ce qui représente moins de 100 € par doctorant. L'ED ne dispose donc que de très peu de moyens pour développer ses formations propres. Le budget de l'ED est affecté à hauteur de 40 % aux soutenances (200 € sont versés comme aide à l'organisation des soutenances ; somme doublée dans le cas des cotutelles), 40 % pour les bourses de mobilité et le reste pour le fonctionnement. Sur les trois dernières années, la part du budget consacrée à la mobilité a sensiblement augmenté tandis que les frais de fonctionnement ont diminué. Cependant, malgré ces efforts, le cofinancement des soutenances avec les UR absorbe toujours une part très importante du budget.

La communication est peu renseignée en tant que telle. Il existe cependant des listes de diffusion (liste de diffusion direction d'unité et gestionnaires et liste de diffusion doctorants), un site internet et une page Facebook. L'ED organise par ailleurs une réunion annuelle par site, des interventions en master, ainsi que des interventions dans les conseils des différentes UR.

En ce qui concerne le choix des sujets de thèse et le recrutement des doctorants, les informations sont fragmentaires. Il n'apparaît pas d'examen des dossiers de 1ère inscription par une commission chargée de vérifier la faisabilité des sujets et leur adéquation avec la direction de thèse. Par ailleurs, le niveau d'exigence n'est pas précisé. Cette absence d'examen en commission des dossiers d'inscription des doctorants non financés interroge : le recrutement est réalisé au sein des UR, l'ED n'intervenant finalement que fort peu dans ce processus. Seuls les contrats doctoraux font l'objet d'un premier examen par l'ED. La commission « contrats doctoraux » est composée de 8 à 9 membres représentant la direction des unités de recherche, titulaires d'une HDR. Sa composition est fixée en début de contrat et assure une représentation de chacun des sites et de chaque discipline. Les candidats, dont les dossiers ont été préalablement étudiés par deux rapporteurs, sont auditionnés. Les critères d'attribution portent sur l'excellence du cursus, la pertinence du sujet, son adéquation aux thématiques développées par l'UR, la qualité de l'encadrement, la faisabilité de la thèse.

Sur 6 ans, de 2014-2015 à 2019-2020, un peu moins de 40 % des doctorants ont été financés, un peu moins de 44 % sont salariés et un peu moins de 17 % sont demeurés sans financement : 60 % des doctorants ne bénéficient donc pas de conditions optimales pour réaliser une thèse. C'est beaucoup même si cette situation est malheureusement habituelle en sciences humaines. L'ED dispose chaque année de 7 contrats «établissements» auxquels il faut ajouter une dizaine de contrats financés par la région. À cela s'ajoutent pour la période 2015-2020, 4 contrats « handicap » et quelques contrats CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche : entre 1 et 4 selon les années), ainsi que quelques bourses de gouvernements étrangers. Certes, le pourcentage de doctorants non financés diminue chaque année grâce à l'action volontariste de l'ED ; cependant, un effort pourrait sans doute être mené en direction des CIFRE car les disciplines représentées au sein de l'ED offrent des possibilités importantes, ainsi qu'en direction des financements étrangers en s'appuyant sur les instituts français à l'étranger et sur Campus France.

Outre une réunion d'accueil organisée par la ComuE pour l'ensemble des doctorants d'un site, une réunion d'accueil spécifique à l'ED 556 est également organisée sur chaque site, sur Caen et Le Havre en partenariat avec l'ED 558. On est cependant mal renseigné sur le contenu de ces réunions ou sur leur caractère obligatoire.

Aucun partenariat scientifique ne semble avoir été établi, de même qu'aucune politique scientifique propre à l'ED n'existe véritablement. L'ED s'en remet à la ComuE et aux UR. La politique scientifique de l'ED se limite à des journées d'ED thématiques organisées par les doctorants eux-mêmes durant lesquelles ils présentent leurs travaux. L'ED diffuse toutefois sur son site des offres de contrats postdoctoraux.

En ce qui concerne l'ouverture nationale et internationale, la proportion de doctorants étrangers reste modeste (environ 25 %) et a eu tendance à régresser au cours des dernières années. Ces doctorants étrangers sont en outre en majorité issus de masters effectués en France. Sur la période 2015-2020, 27 doctorants ont bénéficié d'une cotutelle, essentiellement avec des pays européens ou de langue française (seules 5 concernent le reste du monde). À part ces cotutelles, l'ED n'a pas établi de liens avec des formations doctorales étrangères. Des difficultés administratives pour l'établissement des conventions sont alléguées. D'une manière générale, il semble que la stratégie à l'international soit déléguée au CED). Par ailleurs, les tableaux fournis ne permettent pas de calculer le pourcentage de doctorants ayant obtenu leur master en dehors de la Normandie.

Le CED se charge de l'offre de formations transversales et professionnalisantes (Doctoriales, séminaires), de la répartition des contrats doctoraux, de la cérémonie de remise du diplôme de doctorat, de la stratégie à l'international, du développement des outils de pilotage et de la coordination des enquêtes sur la poursuite de la carrière des docteurs. Dans tous ces domaines, le CED ne semble pas laisser beaucoup de place à l'ED.

## Encadrement et formation des doctorants

Le nombre de doctorants inscrits à l'ED a baissé au cours du dernier contrat, passant de 315 en 2014-2015 à 280 en 2019-2020. Cet état de fait résulte en grande partie de la politique menée par l'ED : « toilettage » du fichier, réduction de la durée des thèses et du nombre d'encadrements autorisés par HDR (enseignant-chercheur titulaire de l'habilitation à diriger des recherches). Il convient ainsi de noter que le nombre de primo-entrants se maintient : 67 en 2014-2015, 61 en 2019-2020.

Le nombre d'encadrants a augmenté passant de 107 HDR en 2014-2020 à 116 en 2019-2020. Le nombre de thèses encadrées par HDR est limité à 8 depuis 2016-2017, la moyenne s'établissant à 2,4. Le maximum constaté qui était de 13 en 2013-2014, a été ramené à 8. Les maîtres de conférences non HDR peuvent participer à l'encadrement des doctorants en tant que co-directeurs dans la limite de 3 au cours de leur carrière, le directeur étant nécessairement HDR. Par ailleurs, depuis 2019, l'ED propose une formation aux nouveaux titulaires de l'HDR. En revanche, il convient de noter qu'aucune évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'encadrement n'est prise en compte lors du recrutement des doctorants.

Des réunions de rentrée organisées par l'ED ont lieu chaque année. Les comités de suivi ont été mis en place. Ils sont composés de deux membres choisis par le doctorant, un des deux membres devant être HDR et l'un des deux membres devant exercer au sein de la ComuE. Un modèle de rapport est proposé par l'ED. La composition de ces comités semble donc convenable bien que des doctorants aient fait état de quelques pressions engendrant des conflits d'intérêt. En outre, les suites données sont décrites en termes très vagues (« La direction contacte le doctorant »). Une commission auditionne les doctorants à mi-parcours sur chaque site : cette commission est composée de la direction de la thèse, de la direction de l'ED et de la direction de l'unité de recherche. D'autres doctorants peuvent assister à l'audition. Ce dispositif est cependant peu précisé et l'on s'interroge sur son objectif : soutien scientifique ou vérification d'avancement en vue de la réinscription ? Par ailleurs, il est surprenant que le comité de suivi n'y soit pas associé et que cette audition ne soit que facultative pour les doctorants non financés. En ce qui concerne les thèses longues, à savoir à partir de la 4<sup>e</sup> année pour les doctorants financés, et à partir de la 6<sup>e</sup> pour les autres, il y a également audition dans le but d'envisager la fin de la thèse et le devenir professionnel du futur docteur.

L'ED s'appuie sur l'offre de formation mutualisée transversale proposée par le CED. Elle complète par une offre proposée par les différentes UR, ouverte à tous les doctorants de l'ED comme, par exemple, l'utilisation de divers logiciels, les orientations épistémologiques et méthodologiques etc. L'ED s'appuie également sur les séminaires de la MRSH (Maison de la recherche en sciences humaines) de Caen. L'ED finance également le déplacement des doctorants qui participent aux formations qui se déroulent sur un autre site que le leur. Les doctorants ont cependant fait part de leur insatisfaction : les formations proposées par le CED restent selon eux trop orientées vers les sciences dites « dures ». Ils attendent que l'ED complète l'offre par des formations plus en adéquation avec les besoins de chercheurs en sciences humaines. Ils attendent en outre une meilleure information et des horaires adaptés aux nombreux doctorants salariés. Ils se montrent cependant très satisfaits du soutien apporté par le personnel administratif. Au total, le volume horaire de formations exigé est de 60 h pour les doctorants sous contrat, rien n'étant exigé des autres. Cette offre de formation pose donc quelques problèmes : traitement différent des doctorants contractuels et des doctorants non financés ; absence de liste exhaustive des formations ; absence de critères sur la répartition des heures de formation, de barèmes concernant les compétences acquises (communications en colloque, organisation de manifestations scientifiques etc.) ; absence dans le budget d'une ligne destinée à la constitution d'un programme de formation spécifique ; manque de précisions concernant l'évaluation.

En ce qui concerne l'animation auprès des doctorants, des journées scientifiques ont été organisées par et pour les doctorants. Elles sont vouées à être reconduites. Outre ces journées, l'ED a également organisé quelques colloques (sciences de l'éducation en 2017, sociologie en 2020, STAPS et psychologie etc.). Il est dommage cependant que les actes ne soient pas publiés et que l'on ne sache pas si la participation et/ou l'organisation de ces manifestations sont considérées comme heures de formation. Par ailleurs, il n'existe pas de portfolio. Un « livret du doctorant » est cependant prévu : il doit être associé à l'outil numérique de gestion des inscriptions.

Le nombre de thèses soutenues est de l'ordre de 40 à 50 par an, la durée moyenne des thèses étant de l'ordre de 5 ans, ce qui correspond à la moyenne dans les sciences humaines. Cette durée a été sensiblement réduite durant le contrat. L'ED contribue à cofinancer les soutenances, mais il n'est pas précisé si elle participe à l'autorisation de soutenance et à la composition des jurys. Il semble également qu'il soit nécessaire d'uniformiser les procédures de soutenance d'un site à l'autre. Le nombre d'abandons est relativement élevé (19 pour 280 doctorants inscrits en 2019-2020). Il s'explique certes en partie par un « toilettage » du fichier, mais il est également probable que la politique de recrutement doive également être mise en cause (niveau d'exigence).

Le CED joue un rôle important, tant en ce qui concerne l'offre de formation que le suivi des carrières. Il serait cependant souhaitable qu'il contribue à la formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifiques, thèmes qui ne sont pas disciplinaires.

### Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED organise une formation relative à la poursuite de carrière dans l'enseignement supérieur. Aucune formation aux autres aspects de la carrière académique n'apparaît cependant (stratégie de publications, préparation aux contrats postdoctoraux etc.) En outre, en ce qui concerne les carrières non académiques, rien n'est prévu. Par ailleurs, l'ED diffuse sur son site internet et sur sa page Facebook les offres de contrats postdoctoraux.

En matière de valorisation du doctorat, l'ED participe à la cérémonie annuelle de remise des diplômes mais elle se repose essentiellement sur le CED. Il n'est pas fait mention de réseau d'anciens ou d'alumni. Sur ce sujet, le dossier d'autoévaluation est succinct.

L'ED se repose également essentiellement sur les analyses réalisées au niveau régional par le CED en ce qui concerne le dispositif de suivi. Elle a cependant réalisé sa propre enquête concernant les docteurs diplômés entre 2014 et 2016 avec un taux de réponse honorable de 62 %. Les résultats des enquêtes montrent une prédominance des carrières dans la recherche, dans l'enseignement secondaire et dans le secteur médico-social. Les carrières dans le secteur privé sont assez peu nombreuses et le dossier n'est pas très précis sur le secteur d'activité. Quoiqu'il en soit, il ressort à la lecture des tableaux fournis que, si peu de docteurs ont obtenu un contrat postdoctoral que ce soit en France ou à l'étranger, peu sont inactifs ou en recherche d'emploi. Mais les données sont très peu exploitées et les analyses très succinctes. En outre, elles ne sont prises en compte ni pour améliorer la politique de recrutement ni pour orienter le choix des sujets. C'est, finalement, essentiellement le collège doctoral qui se charge du suivi professionnel ainsi que de la politique de valorisation du doctorat.

### Autoévaluation et projet

L'autoévaluation est organisée en partenariat avec les établissements selon une procédure validée par le CED en trois étapes très précises, bien exposée, notamment en ce qui concerne les critères retenus au début du dossier d'autoévaluation. En revanche, sur le plan qualitatif, les différents éléments concernant l'activité de l'ED, en particulier les formations, le traitement des litiges, les réunions d'accueil, l'organisation des journées scientifiques, ne sont guère présentés. Il en va de même des appréciations que portent les doctorants sur ces éléments.

Il est prévu un changement de directeur. Toutefois, ce projet reprend dans ses grandes lignes le fonctionnement général de l'ED actuelle sans qu'une réflexion sur les formations, sur la politique de recrutement, sur la politique scientifique et sur l'après-thèse ne soit entreprise.

### Appréciation globale

L'ED *Homme, sociétés, risques, territoire* présente un certain nombre d'atouts : direction impliquée, communication et organisation de journées doctorales appréciées ; elle mène une politique volontariste de recherche de financements des doctorants.

L'ED a néanmoins du mal à trouver sa place face aux UR : le conseil est composé de directeurs d'UR ; la direction ne vote pas dans le conseil ; l'ED n'a guère mis en place de formations propres et se repose essentiellement sur les formations disciplinaires organisées par les laboratoires sans avoir développé de véritable « culture doctorale » ; le recrutement lui échappe faute d'avoir établi des critères de recrutement et une commission d'inscription en thèse. L'impression qui ressort est que l'ED n'a pas réussi à imposer des procédures communes et demeure instrumentalisée par les UR qu'elle cofinance par le biais des soutenances.

L'ED ne semble pas avoir développé de véritable politique scientifique. Les formations pluridisciplinaires adaptées aux sciences humaines, demandées avec force par les étudiants, manquent cruellement. Elles auraient permis d'identifier clairement l'ED et aux doctorants des différentes UR de se rencontrer.

Enfin, l'ouverture aux milieux socio-économiques est trop faible de même que l'ouverture à l'international.

### Points forts

- Direction dynamique et à l'écoute.
- Bonne Communication (site, listes de diffusion).
- Bon apport des Journées doctorales.
- Politique volontariste de recherche de financements.
- Gestionnaires administratifs appréciés des doctorants.

### Points faibles

- Absence de réelle politique scientifique.
- Politique de formation insuffisante.
- Internationalisation insuffisante.
- Absence de liens avec les milieux socio-économiques.
- Faible sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED.
- Faible pourcentage de doctorants financés.

## Recommandations

### À l'attention de l'école doctorale

Le directeur et les directeurs adjoints devraient être plus actifs dans le conseil et avoir la possibilité de voter. Ils devraient également favoriser l'entrée de personnalités extérieures dans le conseil venues des milieux socio-économiques et d'universités étrangères. Faire entrer des représentants des milieux socio-économiques serait un moyen de développer les contrats CIFRE. Les disciplines représentées s'y prêtent. Faire entrer des collègues étrangers dans le conseil permettrait de nouer des partenariats avec des ED étrangères dans les pays où elles existent.

L'ED devrait développer une véritable politique de recrutement en fixant un niveau d'exigence minimum, en instaurant une commission d'inscription en thèse, en tirant les enseignements de l'analyse des données concernant l'insertion des docteurs pour orienter le choix des sujets de thèse etc. L'ED devrait diversifier ses lignes budgétaires afin de financer, au-delà de la mobilité, les initiatives doctorales pluridisciplinaires quitte à réduire la part du budget consacrée aux soutenances. L'ED devrait également chercher à multiplier les espaces dédiés spécifiquement à l'ED afin de développer un sentiment d'appartenance chez les doctorants qui s'identifient à leur laboratoire mais pas à leur ED.

### À l'attention des établissements

Il serait opportun d'accroître le nombre de contrats doctoraux propres à l'ED et de fournir des locaux spécifiquement dédiés à l'ED afin de permettre aux doctorants des différentes UR de se rencontrer et d'échanger.

Il conviendrait de fournir un budget qui permette à l'ED de développer une politique scientifique propre, notamment dans le domaine des formations transdisciplinaires adaptées aux sciences humaines.

Il faudrait enfin encourager les initiatives qui permettent à l'ED de développer une identité propre.

# Observations des établissements

**Innocent MUTABAZI**

Administrateur provisoire de Normandie Université  
tél. +33 (0)2 31 56 69 57  
e-mail [presidence@normandie-univ.fr](mailto:presidence@normandie-univ.fr)

Caen, le 16 avril 2021

L'Administrateur provisoire de Normandie Université

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur (Hcéres)  
A l'attention de Mme Lynne Franjié  
Directrice du Département d'Évaluation des Formations

**Affaire suivie par Matthieu LEUILLIER**

Responsable administratif du Collège des Ecoles  
Doctorales  
tél. +33 (0)6.07.48.96.50  
e-mail : [matthieu.leuillier@normandie-univ.fr](mailto:matthieu.leuillier@normandie-univ.fr)

Réf : 2021-046/ML

**OBJET** Évaluation de l'École doctorale Homme, Sociétés, Risques, Territoire (ED HSRT, n°556)

Madame la Directrice,

Au nom de ses membres fondateurs et de ses membres associés ou partenaires, qui sont partie prenante à la formation doctorale sur le territoire normand, la ComUE Normandie Université remercie vivement les membres du comité Hcéres pour la qualité des échanges dans le cadre de l'évaluation de l'École doctoral Homme, Sociétés, Risques, Territoire (ED HSRT, n°556). Nous remercions également le conseiller scientifique du Hcéres pour son accompagnement dans la préparation des visites.

L'ensemble des points forts et des points perfectibles soulignés dans le rapport d'évaluation nous sera très utile pour préparer le projet de l'ED HSRT pour le prochain contrat.

Bien cordialement.

L'Administrateur provisoire de Normandie Université



Innocent MUTABAZI

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

